

mon-chauffage-equitable.fr

PAYER JUSTE, CONSOMMER MIEUX

COMMUNIQUE DE PRESSE

Publication du décret et de l'arrêté relatifs à l'individualisation des frais de chauffage :

le Syndicat de la Mesure se félicite de cette avancée pour laquelle il s'est pleinement investi, dans le cadre de la campagne d'information mon-chauffage-equitable.fr

Les ministres de l'Ecologie et du Logement ont signé le décret et l'arrêté qui généralisent l'individualisation de la facture de chauffage dans les logements collectifs

Paris, le 31 mai 2016

Faire des économies sur sa facture de chauffage (premier poste de charges dans un logement collectif) tout en la rendant plus équitable - c'est-à-dire en ne payant que ce que l'on a réellement consommé -, sont les deux avancées majeures permises par le décret et l'arrêté publiés aujourd'hui au Journal Officiel. Une publication dont se félicite le Syndicat de la Mesure, qui s'est pleinement investi dans ce sens cet automne dans le cadre de la campagne d'information mon-chauffage-equitable.fr visant à sensibiliser les avancées écologiques et économiques de cette mesure pour les Français.

Ainsi, suite à la publication du décret et de l'arrêté, les appareils de mesure (compteurs ou répartiteurs de frais de chauffage) seront installés dans tous les immeubles en chauffage collectif (sauf en cas d'impossibilité technique) d'ici au 31 mars 2017 pour les logements les plus énergivores, et au 31 décembre 2017 ou 2019 pour les bâtiments les mieux isolés, selon leur niveau de performance. La France va donc rattraper son retard par rapport à ses voisins européens qui sont déjà largement équipés.

Cette mesure écologique, économique et équitable permet ainsi aux ménages de gagner en pouvoir d'achat tout en diminuant leur consommation d'énergie ([20% en moyenne selon une étude réalisée sur près de 3000 logements](#)). Elle découle de la Loi de transition énergétique promulguée le 17 août dernier, la mesure étant déjà incluse dans la directive

efficacité énergétique d'avril 2012.

« *Les Français sont très majoritairement favorables à cette mesure (NB : [plus de 90% selon un sondage OpinionWay de janvier 2016](#)) indique Laurent Sireix, président du comité prestataires du Syndicat de la Mesure qui porte la campagne d'information mon-chauffage-equitable.fr. Chacun va payer sa facture de chauffage en fonction de sa consommation réelle, il s'agit donc d'une mesure équitable et qui permet de faire de vraies économies, tout en responsabilisant l'occupant dans son comportement* ».

« *Les professionnels membres du Syndicat de la Mesure sont dès maintenant à la disposition des copropriétés et des bailleurs, qui vont lancer le mouvement d'équipement, pour répondre à leurs questions pratiques, techniques ou financières sur tout le territoire* » conclut Laurent Sireix.

Le Syndicat de la Mesure regroupe les entreprises spécialisées dans la conception, la fabrication, l'installation, la maintenance et le contrôle métrologique d'instruments de mesure dans les domaines de l'eau, l'énergie thermique, le gaz, les hydrocarbures et la régulation industrielle.

Contact presse

Anne-Laure Marin / Karen Bornaghi

Agence Vingt-Quatre

06.42.05.09.64

annelaure.marin@vingt-quatre.fr / karen@vingt-quatre.fr